

Service de l'Eau, Environnement et Forêt

Beauvais, le **11 DEC. 2024**

N° référence : 202241104_PTGE_Courrier validation
premiere phase

Affaire suivie par : *elise.granget@oise.gouv.fr*
Téléphone : 03 64 58 16 60

Le Préfet de l'Oise
à
Monsieur le Président
Syndicat Mixte Oise Aronde
ZA du Valadan, Rue de Roye, 60280 Clairoix

Objet : PTGE ZRE de l'Aronde - Validation de la phase État des lieux et diagnostic

Copie : Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise

Monsieur le Sénateur,

Par courrier du 31 janvier 2024, vous avez déposé pour validation l'état des lieux et le diagnostic de votre projet de territoire pour la gestion de l'eau sur la zone de répartition des eaux de l'Aronde.

Après étude de ces documents, je tiens à souligner la qualité des restitutions et la qualité de la concertation conduite. Vous co-pilotez ce projet avec la Chambre d'agriculture et avez su, via notamment la réalisation d'un audit patrimonial, dégager le temps d'écoute nécessaire à l'expression de l'ensemble des parties prenantes et à l'aboutissement d'un diagnostic partagé.

La démarche que vous avez engagée répond aux principes de l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, complétée le 17 janvier 2023, et s'inscrit dans les grandes orientations du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 ainsi que du Plan Eau présenté par le Président de la République le 30 mars 2023. Aussi, **j'ai le plaisir de vous informer que les informations recueillies sont suffisantes pour poursuivre ce projet et que, par conséquent, la phase d'état des lieux et de diagnostic est validée.**

Vous allez prochainement reprendre la dynamique pour identifier la stratégie mobilisable et la première génération du programme d'actions volontaires de gestion de la ressource en eau que vous me soumettrez également pour validation.

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic, je tiens déjà à porter à votre attention un certain nombre d'éléments qui mérite d'être pris en compte pour l'élaboration de ce programme d'actions.

Sur la ressource mobilisable, dans le cadre du SAGE, vous aviez été précurseur avec, dès 2013, une délibération de la Commission locale de l'eau sur un Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) et sa clé de répartition par usage pour le territoire de la ZRE. En complément de cette démarche et pour réactualiser certaines données (débit objectif d'étiage notamment), le Conseil départemental va assurer, avec l'appui de mes services, la maîtrise d'ouvrage d'une étude « volumes prélevables » sur la frange Seine-Normandie du département. Ce travail qui a vocation à être engagé en 2025 pourra utilement nourrir vos travaux et réflexions. J'ai par ailleurs retenu avec attention le projet AGEFIL, de recharge de la nappe, que vous portez avec l'université Unilasalle. Ce projet innovant est une action d'importance à poursuivre pour laquelle un suivi attentif sera réalisé par mes services.

Sur le volet eau potable, le diagnostic prospectif à 2050 fait état d'un besoin supérieur de 20 % au VMPO actuel. Le programme d'actions devra impérativement comprendre des volets sur la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable et la valorisation des eaux non-conventionnelles ainsi qu'une stratégie d'approfondissement des connaissances sur la mobilisation de l'eau potable par le milieu industriel. J'accorde ainsi une attention particulière sur le volume d'eau potable exporté dédié aux projets d'aménagements hors de la ZRE. Il importe que le développement urbain et/ou économique adossé à ce volume exporté soit compatible avec la ressource disponible et que, le cas échéant, des solutions alternatives sécurisent ces développements.

Sur le volet irrigation agricole, le diagnostic prospectif à 2050 fait état d'un besoin de plus de 3 millions de m³ supplémentaires pour l'irrigation agricole, soit le double du VMPO actuellement en place. Dans un contexte de changement climatique, il importe donc de mettre tout en œuvre pour adapter des pratiques plus économes en eau dans les secteurs où le contexte le permet et, tout comme sur le volet eau potable, que ce besoin prospectif soit compatible avec la disponibilité de la ressource et/ou la mobilisation de ressources alternatives. Vous évoquez par ailleurs dans le diagnostic des puits artésiens et d'anciennes cressonnières. Je vous invite à préciser le propos à mes services afin que nous étudions avec vous la mobilisation du levier régalien pour limiter les pertes liées à cette activité historique. Enfin, je vous informe qu'un travail régional sur la gestion volumétrique de l'irrigation agricole va être impulsé. Nous vous partagerons l'état d'avancement de cette démarche pour identifier au mieux sa déclinaison locale.

Je compte sur vous et sur votre co-pilote, la Chambre d'agriculture, pour maintenir l'esprit de concertation qui a prévalu lors de la première phase de ce projet de territoire et ainsi établir un programme d'actions qui sera évolutif en fonction de l'amélioration des connaissances et de l'évolution des techniques. L'impact des actions envisagé devra être analysé sous un angle gestion équilibrée de la ressource en eau et sous un angle socio-économique. Par ailleurs, pour assurer l'évolution et l'évaluation de ce programme, il importe qu'il soit accompagné d'un calendrier opérationnel, d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi.

Enfin, je vous remercie également de veiller à la bonne articulation de cette démarche avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux que vous portez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marie CAILLAUD

Copie dématérialisée à :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie